

DECRET N° 90-50 du 8 Mars 1990

chargeant Monsieur ALIDOU Salifou,
Ministre des Enseignements Moyens et
Supérieur, de l'intérim de Monsieur
KADJA Germain, Ministre des Enseigne-
ments Maternel et de Base pour compter
du 1er Mars 1990.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois
constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- W le décret N° 89-310 du 5 Août 1989 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent,

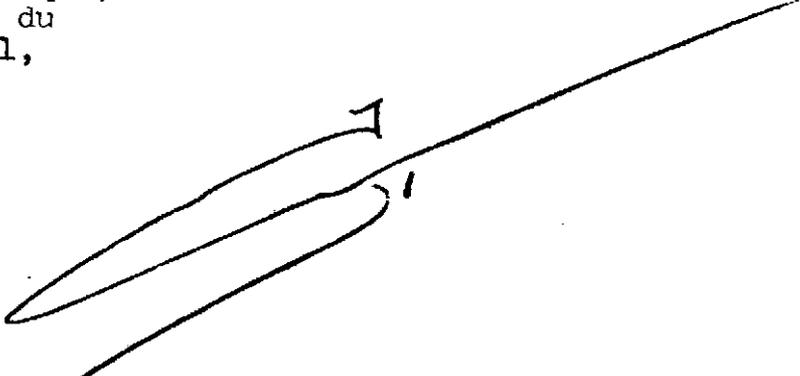
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 1er Mars 1990, Monsieur ALIDOU Salifou,
Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur est chargé de l'intérim
du Ministre des Enseignements Maternel et de Base pendant l'absence de
Monsieur KADJA Germain.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 8 Mars 1990

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR : PR 6 SA/CC 4 ANR 2 SGCEN 4 SPD 1 MEMB-MEMS 6 AUTRES
MINISTERES 13 DPE-DLC -INSAE 6 DCCT-GCONB-ONEPI 3 BN-DAN 2 PREFETS 6
UNB-FASJEP 2 JORPB 1.-